

Septembre 2005

AFCAP

**Face aux risques de santé publique,
prévention ? répression ?**

- Synthèse -

*Enquête téléphonique réalisée entre le 30 mai et le 4 juin 2005 auprès de
1 000 personnes représentatives des Français âgés de 15 ans ou plus
selon la méthode des quotas avec stratification par région*

1- PRIORITE A LA RESPONSABILISATION ET INELUCTABILITE DE LA REGLEMENTATION

De façon générale, l'opinion publique se divise en une **nette majorité** (63%) qui considère que la priorité doit être donnée aux actions d'information permettant de **responsabiliser** les gens sur ce qui peut nuire à leur santé et une **forte minorité** (36,5%) pensant qu'il faut au contraire **réglementer** pour assurer une meilleure sécurité des Français en matière de santé publique.

De la même façon, interrogés sur l'attitude que doivent privilégier les pouvoirs publics à l'avenir pour lutter contre les comportements à risque, les Français privilégient à une **très forte majorité (76 %)** un libre-arbitre éclairé : que les **citoyens soient informés davantage, mais qu'ils décident par eux-mêmes de leur comportement.**

Mais paradoxalement une partie de cette majorité est prête à basculer dans le camp des "réglementaristes" puisque 55 % des Français jugent que l'on est dans une société où il est "de plus en plus nécessaire de faire des lois pour protéger la santé des citoyens", qui s'opposent à 41 % qui pensent au contraire que l'on est dans une société "où il y a trop de lois qui restreignent les libertés individuelles, au prétexte de protéger la santé des citoyens". Sans doute est-ce là l'expression d'un conflit entre ce qui est souhaitable et souhaité ; entre la confiance en sa propre capacité de jugement et la volonté d'encadrer les comportements des autres.

Par ailleurs, nous sommes dans un contexte de perceptions très ambivalentes des évolutions sociétales au regard des libertés individuelles. En effet, 37% des Français pensent que les libertés individuelles régressent tandis que 22% pensent au contraire qu'elles s'améliorent et 40% qu'elles restent stables.

Au final, l'opinion reste attachée au principe de responsabilité des citoyens face aux risques, mais semble avoir intériorisé la fatalité du développement réglementaire, nécessaire à la santé publique.

2- L'INCIDENCE DES PRATIQUES ET LES LIMITES DES MESURES EXTREMES

Le sentiment d'un excès de réglementation en matière de santé publique est un sentiment un peu plus affirmé chez les hommes, les franciliens et les personnes qui consomment fréquemment de l'alcool et qui fument : plus de la moitié des consommateurs fréquents d'alcool (54%) et des fumeurs (53%) estiment en effet que trop de lois limitent les libertés individuelles. En fait, tout se passe comme si **la réglementation est d'autant moins bien vécue et acceptée qu'elle touche directement à ses propres pratiques.**

On soulignera aussi **la faible adhésion à des politiques extrêmes à résonance prohibitive**, notamment lorsqu'elles touchent à des pratiques conservant des valeurs culturelles fortes :

- C'est ainsi qu'il faut sans doute interpréter l'accueil majoritairement défavorable à la possibilité pour la justice de poursuivre et punir ceux - le patron d'un café, les amis, la famille, le chef d'entreprise, ... - qui ont laissé partir une personne dont le taux d'alcoolémie est supérieur à la limite autorisée et qui a causé un grave accident de la route. Environ deux tiers des enquêtés ne sont pas d'accord avec ce principe.
- S'agissant de la consommation de tabac, les partisans de mesures visant à empêcher les gens de fumer sont aussi minoritaires (28%), l'avis dominant (71% des sondés) préférant plutôt laisser fumer ceux qui le veulent tout en informant sur les risques du tabac.
- Il en va de même pour l'alcool, 85% des sondés s'opposent à des politiques dont l'objectif serait d'inciter les Français à ne plus boire d'alcool du tout.
- Enfin, en matière de sécurité routière, pénaliser les seniors en interdisant aux personnes de plus de 75 ans de conduire est jugé inefficace par 57% des personnes interrogées.

Une majorité (57%) se dégage pour faire respecter l'interdiction de consommer du cannabis, alors que 42% des personnes interrogées pensent qu'il faut laisser consommer ceux qui le veulent tout en informant sur les risques. Ce qui semble en cause dans ce dernier cas, c'est aussi l'inefficacité des interdits actuels et leurs nombreux effets pervers.

3- L'EVIDENCE DE LA PREVENTION

La prévention est clairement perçue comme un devoir minima des pouvoirs publics et des acteurs privés : 4 personnes sur 5 estiment qu'il est **du devoir des constructeurs automobiles, des producteurs de boissons alcoolisées et de l'agro-alimentaire de mener des actions de prévention** dans leurs domaines d'activité respectifs.

Les actions de prévention susceptibles de modifier les comportements (comme la vente des alcootests ou les opérations conducteurs désignés), ou de mieux sensibiliser aux risques (comme les campagnes de communication ou les informations sur les produits) ont aujourd'hui un caractère de quasi évidence. Il est plus inattendu que l'opinion attende cette prévention non plus des seuls pouvoirs publics, mais aussi des producteurs qui doivent informer davantage sur leurs produits.

- 93% des personnes interrogées plébiscitent les opérations « conducteurs désignés » en discothèque et 87% jugent efficace la mise à disposition d'éthylotests dans les bars, les restaurants et les discothèques pour les consommateurs.
- Pour lutter contre l'obésité, 93% sont favorables à la sensibilisation des jeunes à l'école, 81% approuvent le fait de rendre obligatoire les messages de prévention sur les boissons sucrées et les friandises.
- En matière de sécurité routière, 87 % des Français jugent efficaces ou très efficaces les programmes de sensibilisation dispensés dans les auto-écoles.

4- UNE SOCIETE ECLATEE ET CONFLICTUELLE

Les positionnements face aux questions de prévention et de répression en terme de santé publique mettent en évidence des attitudes contradictoires, structurées sur des questions de principes, sur des représentations de la gravité des enjeux de santé publique selon les thèmes, et par les pratiques de consommation de différents produits dont la consommation excessive présente des risques.

Une analyse typologique globale permet de dégager six groupes.

Ainsi, il convient de distinguer parmi les tenants des libertés individuelles :

- Un groupe appelé « libertaire » très hostile à la réglementation en général (avec une opposition accrue aux mesures prohibitives concernant le tabac et l'alimentation), ayant un profil plus masculin, plus jeune (surreprésentation des 18-34 ans) et plus urbain ;
- Deux groupes que l'on pourrait appeler « permissifs »,
 - L'un hostile à la réglementation concernant la sécurité routière, ayant un profil un peu plus masculin avec une légère surreprésentation des 35-49 ans ;
 - L'autre hostile à la réglementation sur la consommation d'alcool, ayant un profil âgé.

Quant aux tenants de la réglementation, ils comprennent :

- Un groupe de « tabacophobes », très favorable - comme son nom le laisse supposer - à une forte réglementation concernant le tabac. Ce groupe a un profil plus féminin, avec notamment une surreprésentation des jeunes filles de 15 à 17 ans et des femmes de 50 à 74 ans ;
- Un groupe de « répressifs », le plus favorable à la réglementation concernant la sécurité routière et la consommation d'alcool, ayant une sur-représentation des retraités à dominante rurale;
- Enfin un groupe de quasi « liberticides », favorable aux mesures les plus extrêmes de réglementation et d'interdiction. Dans ce groupe, les personnes âgées en milieu rural sont sur représentées.

